À l'attention des directions et des responsables qualité
des hôpitaux et cliniques de soins aigus

Berne, 3 juillet 2025

Mesure chute et escarre ANQ à l'aide de données du SIC structurées à partir de 2026

Mesdames, Messieurs,

Par le présent courrier, nous souhaitons vous informer de l'état d'avancement de la mesure pilote chute et escarre ainsi que de l'introduction en 2026 de la mesure chute et escarre nationale obligatoire. Celle-ci remplace l'ancienne mesure de prévalence et se base sur des données du SIC structurées. L'objectif est de collecter des données comparables à l'échelle nationale afin de permettre un développement ciblé de la qualité.

DEVELOPPEMENT ET MESURE PILOTE – ETAT ACTUEL

La méthode de mesure développée par la Haute école spécialisée bernoise a été testée dans toute la Suisse dans le cadre d'une vaste mesure pilote volontaire. Grâce à la participation active de 70 institutions, de précieuses expériences ont pu être recueillies qui contribueront à l'amélioration continue de la mesure. La période d'observation de trois mois s'est terminée fin avril 2025. L'analyse de la mesure pilote n'est pas encore terminée, mais nous disposons de données et de conclusions préliminaires. Le rapport définitif sur la mesure pilote sera disponible en février 2026.

MESURE CHUTE ET ESCARRE A PARTIR DE 2026 – PERSPECTIVES

Sur la base des expériences et des enseignements tirés de la mesure pilote, il a été décidé de rendre obligatoire à l'échelle nationale la mesure chute et escarre selon la nouvelle méthode de mesure à partir de 2026.

Tous les patients hospitalisés en soins aigus qui quitteront un hôpital ou une clinique entre février et fin avril 2026 seront inclus dans la mesure. La mesure sera effectuée sur la base de données du SIC structurées, qui sont collectées et documentées de manière standard par les hôpitaux et les cliniques dans le cadre du processus de traitement. Toutes les données pertinentes pour la mesure étant exportées à partir des systèmes SIC, aucune saisie manuelle des données n'est requise.

Vous trouverez les informations relatives aux données nécessaires à la mesure dans le manuel de mesure version 1.3 (voir annexe). La saisie des données devra être adaptée dans certaines circonstances. Nous souhaitons attirer tout particulièrement l'attention des hôpitaux et des cliniques qui n'ont pas participé à la mesure pilote sur ces modifications.

Weltpoststrasse 5 • CH-3015 Berne
+41 31 511 38 40 • info@anq.ch • anq.ch

Les informations définitives concernant la mesure 2026 vous parviendront dans la deuxième quinzaine d'octobre. Sur la base des analyses de la mesure pilote réalisées jusqu'à présent, nous ne prévoyons que des adaptations mineures.

NOUVEAU TABLEAU DE BORD

Pour la transmission des données, l'ANQ met à disposition le tableau de bord StuDek, qui a été spécialement développé pour cette mesure et testé dans le cadre de la mesure pilote. Les résultats seront présentés dans le tableau de bord VIZER. Auront accès à ces deux tableaux de bord les personnes que vous aurez désignées au sein de votre établissement. Si aucune personne n'a encore été désignée, nous vous contacterons à l'automne.

PUBLICATION DES RESULTATS DE LA MESURE 2026

Les résultats de la mesure 2026 seront publiés dans un rapport. Les résultats de chaque hôpital et clinique ne seront PAS publiés de manière transparente, mais seront mis à la disposition des institutions dans le tableau de bord StuDek à des fins d'utilisation interne dans le cadre de mesures d'amélioration.

HOPITAUX ET CLINIQUES SANS SYSTEME SIC

Les hôpitaux et cliniques qui n'utilisent pas encore de système SIC et ne peuvent pas fournir les données comme indiqué sont priés de me contacter à l'adresse daniela.zahnd@anq.ch.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration et reste à votre disposition pour toute question.

Avec nos meilleures salutations ANQ :

Daniela Zahnd
Responsable mesures de qualité

Votre interlocutrice

Daniela Zahnd, +41 31 511 38 48, daniela.zahnd@anq.ch